



auros
LA CONVIVIALITÉ EN SUD-GIRONDE

BULLETIN MUNICIPAL

Décembre 2022

Edito

Et si l'année 2023 était l'année du vélo ?

Pourquoi cette question ? Réfléchissons quelque peu...

Le prix des hydrocarbures grimpe, on se plaint du prix du plein à la pompe. Quoi de mieux pour effacer la charge qu'est le carburant sur la vie des ménages que de rouler à vélo ? En effet, qu'il soit mécanique ou électrique, le vélo permet de faire de réelles économies sur les petits trajets, lesquels, en y réfléchissant bien, sont très nombreux !!! Faire des achats de proximité dans nos nombreux commerces, profiter des services publics et de santé ou participer aux activités des associations c'est tellement plus simple à vélo !!!

C'est aussi très bon pour votre entourage de se déplacer en pédalant. Outre l'argent que vous économisez c'est votre environnement que vous protégez !

Pas d'émission de gaz d'échappement et pas de bruit. C'est aussi un moyen de mieux apprécier le paysage qui vous entoure. C'est aussi la possibilité de verbaliser un « bonjour » souriant à un piéton et de créer plus facilement du lien social qu'à travers la vitre d'une portière !

Le vélo vous permettra de faire fonctionner vos jambes, votre cœur, vos poumons, et la circulation sanguine. Il vous fera prendre l'air tout en vous donnant les pommettes roses en hiver et la coupe « vent de face » aux beaux jours !

Enfin, si je devais donner un ultime argument qui va mettre le vélo sur un piédestal à Auros en 2023, c'est tout simplement le passage du **TOUR DE FRANCE le 7 juillet prochain !!!**

Oui, vous avez bien lu, la Grande Boucle traversera le village sur l'axe principal depuis Grignols en direction de Langon. Entre la fermeture de la route, 30mn avant

le passage de la caravane publicitaire et la réouverture 30 mn après les coureurs il faudra compter environ 3h30 à 4h de coupure.

Des réunions de préparation auront lieu à la sous préfecture afin de bien anticiper la sécurité et les à-côtés de l'événement. Nous ne manquerons pas de vous informer des moindres détails de l'opération d'ici le mois de juin.

Le TOUR aura mis 47 ans pour revenir à Auros, avec sûrement le même engouement populaire, pour le bob Cochonou pour les uns, à la photo à la volée de Julian Alaphilippe, Tadej Pogacar ou Remco Evenepoel pour les autres.

Si les coureurs mettront environ 15 secondes à traverser le bourg, des animations sauront vous égayer pendant plus longtemps. Les premiers contacts se nouent actuellement pour faire de cet événement un jour de fête qui fera date !

D'ici là tout le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de très agréables fêtes de fin d'année.

Je souhaite que malgré la période morose ambiante, chacun puisse profiter de ses proches et trouver du réconfort et de la joie auprès des personnes qui vous aiment.

Joyeuses Fêtes à tous et Meilleurs Voeux pour l'année 2023 !

Philippe Camon-Golya
Maire d'Auros



Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Notre **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** est un document, élaboré à l'échelle des 41 communes de la Communauté des communes du Réolais en Sud Gironde. Il établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol.

Après plusieurs années de travail des élus du territoire, des services de l'urbanisme de la CDC et d'un cabinet d'étude qui a accompagné l'élaboration d'un tel document, le PLUi du Réolais en Sud Gironde a été approuvé à l'unanimité, le 20 octobre 2022 par délibération du Conseil Communautaire.

Il est donc applicable à toutes les communes de la CDC avec abrogation des cartes communales alors en vigueur.

Tous les documents inhérents au PLUi (rapport de présentation, projet d'aménagement et de développement durables, **plans de zonage, règlement d'urbanisme**, annexes) sont consultables sur le site de la CDC.

Lien ou QR code
pour accéder aux documents



<https://www.reolaisensudgironde.fr/evenements/approbation-du-plan-local-durbanisme-intercommunal/>



Mon Autorisation d'Urbanisme

Les autorisations d'urbanisme (déclaration préalable de travaux, permis de construire, permis de démolir,...) qui permettent de contrôler la conformité de la demande par rapport aux règles d'urbanisme, sont désormais réalisées par le service instructeur ADS (Autorisation des **D**roits du **S**ol) de la CDC. Ce dernier agit pour le compte des communes.

Les usagers devront déposer préférentiellement leur demande par voie dématérialisée. Toutefois, en cas d'impossibilité, le dépôt du dossier papier en mairie reste possible.

Lien ou QR code
pour dépôt de dossier



<https://sve-reolais-sud-gironde.sirap.fr/#/communesList>

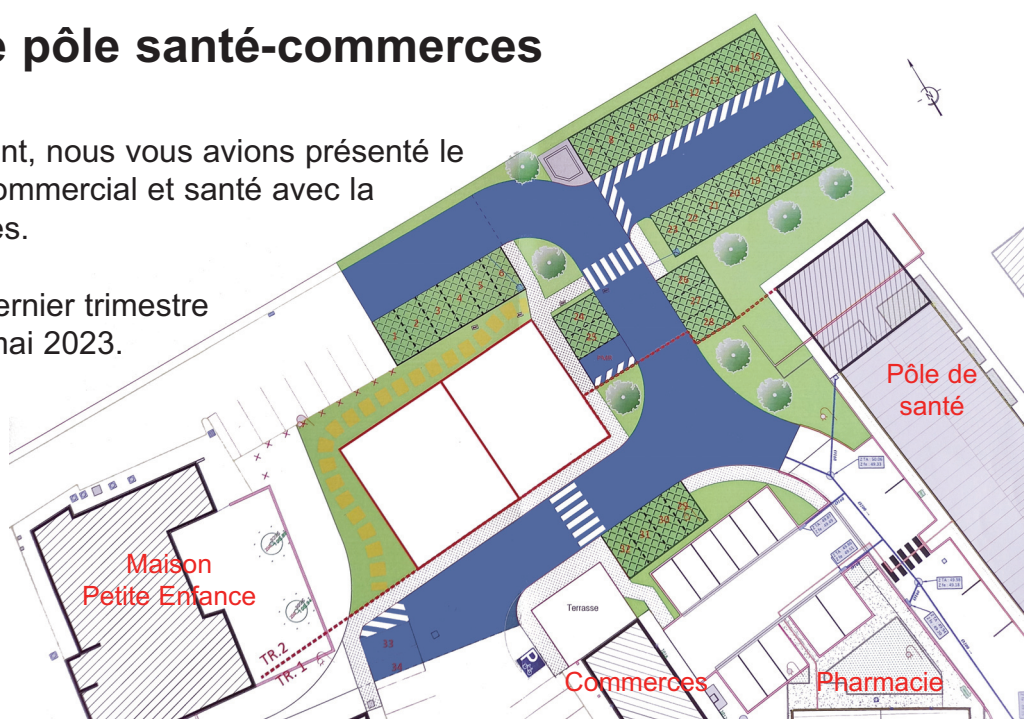
Aménagement zone pôle santé-commerces

Dans le bulletin communal précédent, nous vous avons présenté le projet d'aménagement des pôles commercial et santé avec la réalisation d'un parking de 34 places.

Les travaux qui devaient débuter dernier trimestre 2022 ont été reportés au mois de mai 2023.

En effet, cette zone va accueillir également des projets privés.

Les travaux du parking à venir démarreront donc, lorsque le gros œuvre de ces réalisations privées aura avancé.



Défibrillateurs

La commune, déjà équipée d'un DAE (Défibrillateur Automatisé Externe), a fait l'acquisition de trois nouveaux appareils. Ils seront déployés au 1^{er} semestre 2023 de façon stratégique et conformément à la réglementation en vigueur (défibrillateurs obligatoires depuis 2022 pour les établissements recevant du public de catégorie 5 (espaces recevant moins de 300 personnes)).

Ils seront situés :

- A l'entrée de la salle des fêtes (en remplacement de l'appareil existant devenu obsolète), (Ce défibrillateur, nouvelle version, est installé depuis novembre 2022)
- Sur une des façades de l'immeuble Cazemajou à proximité de la Poste et des commerces,
- Au stade, au niveau du clubhouse du football.

➤ Un quatrième défibrillateur financé par le CCAS sera installé à l'entrée de la salle commune de la Résidence Autonomie.



Ces acquisitions

s'accompagneront d'un certain nombre de places de formation (en e-learning) à l'utilisation de ces appareils et aux gestes de premiers secours. Ces modules de formation seront proposés en priorité aux personnes en charge de l'accueil de public ou intervenants d'associations.

Rappelons qu'un Défibrillateur est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque, il contribue à augmenter significativement leurs chances de survie.



Registre des personnes vulnérables

Au vu de la conjoncture difficile de ces 2 dernières années (crise sanitaire liée au COVID et périodes de confinement qui s'en sont suivies, canicule...), le Centre Communal d'Action Sociale a souhaité travailler sur un plan de prise en charge des personnes vulnérables pendant les périodes critiques, afin d'apporter rapidement conseil et assistance à tout individu identifié comme étant à risque.

Il s'agira, dans un premier temps d'une prise de contact téléphonique pour savoir si tout va bien et le cas échéant et en l'absence de famille, de mettre en contact la personne dite « vulnérable » avec les services compétents.

Afin d'identifier au mieux les personnes vulnérables (selon les critères âge, isolement, mobilité réduite liée à l'absence de véhicule, handicap...), vous trouverez en annexe jointe au bulletin municipal, une fiche d'inscription à retourner en mairie pour figurer dans le registre.

Concertation des séniors

Le Sud Gironde est en route pour obtenir le label Ami des Aînés en 2023 ! La démarche est portée par le Pôle Territorial du Sud Gironde. Mener ensemble une politique active en faveur des aînés du territoire est essentielle pour leur assurer une vraie qualité de vie en Sud Gironde.

Dans le cadre de cette démarche, une concertation à



destination des habitants seniors est organisée le **lundi 30 janvier 2023 après-midi à Auros de 14 à 16H30**, salle des fêtes.

Il faut avoir plus de 50 ans et ne pas être élu(e) d'une collectivité.

Inscription obligatoire :

06 77 87 76 40 / elodie.choisy@polesudgironde.fr

Un Aurossais à l'honneur

Philippe Camon-Golya et son conseil municipal ont organisé le 25 novembre dernier, une réception au foyer rural en l'honneur de Jean-Claude Courrèges élu à Auros de 1971 à 2020, en présence de Pascal Lavergne, Député et Florence Lassarade, Sénatrice représentée par son assistante parlementaire.

Mr Le Maire a relaté le parcours de Jean-Claude, enfant de BRANNENS puis agriculteur à Saint Germain d'Auros.

Il n'avait que 22 ans lorsqu'il a été élu pour la 1^{ère} fois et l'aventure s'est poursuivie durant 49 ans.

Jean-Claude a travaillé sur les projets et dossiers de la commune aux côtés des maires successifs : Roland Belloc, Hugues Joseph, Maïlys Coudroy de Lille, Stéphane Savigneux et Philippe Camon-Golya. **"Toujours des projets à hauteur de nos moyens financiers !"** a précisé le fin gestionnaire qu'il était.

Il est aussi à l'origine avec Roland Belloc, Michel Lacaze et Bruno Struckely, en 1980, du syndicat d'irrigation devenu le SMAHBB à ce jour. Il en fût président de 2014 à 2020.

"Nous avons fait le pari avec des valeurs qui sont chères à notre monde rural de mutualiser les moyens pour irriguer les cultures." Pari réussi quand on connaît l'importance de ce syndicat sur notre territoire.

Agriculteur, il a à cœur de promouvoir son métier et ses pratiques en étant un acteur majeur dans l'organisation du Comice Agricole, grande fête de la ruralité. On a tous en tête la dernière édition Aurossaise en 2018, qui fût une réussite, autant par la qualité du programme et des intervenants, que par l'affluence du public.

Éric Duchamps, 1^{er} adjoint et ami de Jean-Claude lui a adressé également quelques mots et remémoré certaines anecdotes vécues au cours de leurs mandats communs.

Jean-Claude a pu ensuite exprimer toute sa joie, son émotion, ses souvenirs de travail au sein du Conseil Municipal et dans son rôle d'adjoint pendant 34 ans,



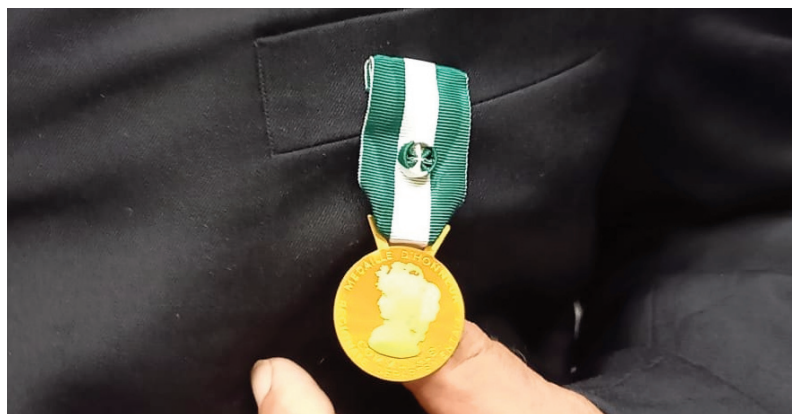
"les années, sans équivoque, les plus passionnantes !"

"Je suis allé là comme j'allais sur un terrain de foot ! Le match a duré 49 ans !" nous a-t-il raconté...

Il n'a pas manqué d'avoir une pensée pour ses collègues et amis partis trop tôt, Jean-Claude Léglise, Jean-Claude Prévot et Michel Touvenin et de remercier toutes les personnes avec lesquelles il a pu travailler, à commencer par Roland Belloc qui lui a mis le pied à l'étrier et Maïlys Coudroy de Lille qui lui a fait confiance en tant qu'adjoint. Ce fût ensuite au tour du personnel communal (administratif et technique) **"maillon essentiel dans la réussite de nos engagements et inégalable de conscience professionnelle !"**

Sa reconnaissance est ensuite allée vers Sylvette, son épouse et Myriam, sa fille, qui, tout au long de ses 8 mandats, lui ont permis de mener à bien ses activités professionnelles, municipales, syndicales et associatives.





Aussi, en remerciement de son engagement, Jean-Claude a été décoré de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale par Philippe Camon-Golya et s'est également vu octroyé, à sa plus grande surprise, les médailles de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

La soirée s'est poursuivie autour d'un apéritif dinatoire où chacun a pu échanger, se souvenir de bons moments passés ensemble ou bien tout simplement faire connaissance.

La convivialité, valeur chère à Jean-Claude, était de mise.

Conseil Municipal des Jeunes

Le CMJ sensibilise à une démarche active de citoyen. Il permet aux jeunes d'intervenir dans la vie locale, de prendre des responsabilités, de mieux connaître le fonctionnement d'une municipalité !

A Auros, nous avons choisi d'être présents avec nos jeunes sur des projets intergénérationnels et écoci-toyens; nous souhaitons leur donner la parole, avec pourquoi pas une petite gazette pour eux et réalisée par eux... Quoi qu'il en soit, ce sera une première pour notre municipalité, et nous avons le désir d'être à l'écoute de ces jeunes engagés pour la commune. Nous avons aussi à apprendre d'eux !

Suite à notre appel à candidature du mois de juillet 2022, 4 jeunes âgés de 10 à 16 ans se sont inscrits. Il nous manque encore quelques jeunes pour constituer notre équipe.

Nous réitérons donc notre appel et recrutons toujours !

Votre enfant a entre 10 et 16 ans, il est intéressé par



l'aventure du CMJ, vous pouvez le pré-inscrire par mail sur assos@auros.fr ou sur papier libre via le secrétariat de mairie.

Vous indiquerez :

> Objet : Pré-inscription CMJ

> Pour votre enfant : nom, prénom, date de naissance, niveau de classe en septembre 2022,

> Pour vous même : nom, prénom, adresse, portable, adresse mail.

Ancienne Décharge

Sans être officiellement déclarée en préfecture, une décharge a existé pendant plusieurs dizaines d'années sur le site de Monco. Elle a cessé de fonctionner le 31 décembre 1980 car les ordures ménagères furent prises en charge par le syndicat d'ordures ménagères de Bazas à partir de 1981.

Cette décharge fut réhabilitée, recouverte de terre végétale et arborée au début des années 1990.

Lorsque les engins ont nivelé la terre, un empiètement s'est créé sur un terrain privé mitoyen, situé en contrebas du site. Le propriétaire a fait des constats et saisi les tribunaux à partir de 2011 afin de le dénoncer.

Après de nombreuses années de décisions de justice, le Tribunal Administratif de Bordeaux a condamné la commune à procéder au retrait des 337m² éboulés chez le voisin.

Aujourd'hui, propriété du **Conservatoire des Espaces**

Naturels de Nouvelle Aquitaine, la commune, en tant que dernier exploitant, doit opérer les travaux.

Des analyses ont été faites et montrent que le sous-sol est composé de terre, de déchets ménagers, ainsi que des gravats, tous inoffensifs pour la santé.

Par conséquent, la décision de justice valide la possibilité de retirer les éléments de l'empiètement pour les confiner sur le site de l'ancienne décharge.

Les travaux démarreront dès que l'entreprise sera désignée par le marché public, soit aux alentours de février/mars. En attendant les propositions des entreprises candidates, la commune a budgétisé une somme de 230 000 € pour la remise en état.



Plan de sobriété énergétique

Exemple de panneau en entrée de zone



Les hausses récentes des coûts de l'électricité et du gaz ne vous ont pas échappé !

Notre village est équipé de 162 points lumineux. Aujourd'hui, seuls les lampadaires de l'Écoquartier et du parking à l'arrière de la pharmacie sont en LED, le reste fonctionne avec des ampoules au sodium.

Afin d'anticiper des factures explosives d'éclairage public, la commune a étudié avec le SDEEG (**S**yndicat **D**épartemental d'**É**nergie **É**lectrique de la **G**ironde) les solutions envisageables pour diminuer notre consommation d'électricité.

➤ Dans un premier temps, la solution la plus rapide et la moins onéreuse (19 532 €) consistera à couper l'éclairage nocturne sur une tranche horaire encore à définir.

Une délibération en janvier déterminera la période de

la nuit où les lampadaires resteront éteints. Un arrêté sera pris, des panneaux d'avertissement en entrée de zones seront posés et une communication sera faite auprès de tous les administrés dès que les travaux seront réalisés.

➤ Dans un second temps, les éclairages avec ampoules au sodium seront progressivement changés en LED. Ils permettront de moins consommer tout en maintenant une luminosité réduite la nuit (abaissement jusqu'à 80%).

La commune se doit de participer à l'effort national de sobriété énergétique. Ce qui est bon pour la nature est aussi bon pour nos factures !!!

C'est un premier pas qui sera suivi par de nombreux autres...





En effet, les bâtiments publics seront passés au crible afin de déterminer les axes d'amélioration sur leur consommation énergétique.

Le cas échéant, nous programmerons des travaux pour éviter de refroidir un bâtiment qui prend la chaleur l'été et chauffer à perte un lieu qui ne garde pas la température l'hiver !

La salle des fêtes en est le principal exemple, avec des portes et fenêtres en simple vitrage, des ponts

thermiques partout, bref en plus de la fonctionnalité à revoir, il faudra élaborer, dans l'avenir, un projet de réhabilitation complet !!!

A ce propos, en attendant de passer l'hiver, un nouveau règlement de location et d'utilisation est en cours d'élaboration. Pour l'instant, en dehors des activités des associations, les réservations personnelles seront restreintes et étudiées au cas par cas entre le 1^{er} janvier et 30 avril 2023.

Points d'Apport Volontaire

STOP incivilités

Rubrique répétitive dans notre bulletin municipal, mais hélas nécessaire...

Nous déplorons de constater régulièrement des dépôts de poubelles à des endroits non autorisés, des points de collecte régulièrement souillés par des encombrants et des déchets non recyclables, ou tout simplement du recyclable au sol qui ne rentre pas dans le container...

Nous vous rappelons que tout dépôt sauvage, sur la voie publique ou privée, est strictement interdit, y compris au pied des points d'apport volontaire.

Ces comportements sont soumis à amende forfaitaire de 135 €.



Gestion des PAV, le SICTOM modifie les règles !

Trions tous les emballages et papiers !

A partir du 1er janvier 2023, l'utilisation des points d'apport volontaire va évoluer pour plus de simplicité et d'harmonisation des pratiques.

Concrètement, **tous les papiers et les emballages ménagers** sans exception vont se trier **ENSEMBLE** dans le conteneur d'apport volontaire signalisé en **JAUNE**.

Les emballages en verre, eux, sont toujours à déposer dans le conteneur à verre **VERT**.

Vidés, en vrac et séparés. Inutile de les laver !



Briques alimentaires



Emballages en métal



Emballages en carton



Tous les papiers



Bouteilles, flacons en plastique



Petits emballages en métal

Autres emballages en plastique



Merci pour votre engagement et votre participation dans cet effort commun !

Plus d'information :

05 56 62 27 70

www.sictomsudgironde.fr

OTEM

Une borne d'information a été installée sur la commune d'AUROS, devant le bureau de la banque Postale, par l'Office du Tourisme de l'Entre deux Mers, celle-ci ne disposant pas d'accueil physique.

Sur cette borne, chacun pourra trouver des informations sur l'offre touristique du secteur (restaurants, hébergements, activités, produits locaux, agenda des manifestations).

Celle-ci a été financée par le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine et le pôle territorial Sud-Gironde

(ensemble des CDC du Sud-Gironde), l'objectif étant de fournir des informations sur notre territoire afin de capter du flux et des touristes.

Les aménagements pour l'accueillir (plateforme et branchement électrique) ont été réalisés par la commune.

Une mise à jour régulière, provenant d'une base de données des offices de tourisme d'Aquitaine, sera faite par l'OTEM.



Agenda des Associations

TIR A L'ARC - 7 et 8/01/23

Compétition en salle
Au gymnase d'Auros
Ouvert au public - Gratuit



ACORPS PLURIEL

Cours de Qi Gong , gymnastique chinoise relaxante
le lundi soir 19H30, au gymnase d'Auros
Ateliers Bien être global, naturopathie, réflexologie,
Qi Gong, auto-massages en fonction des saisons

Agnès Gasnier / 06 12 15 32 80
yogachinature.com



BELOTE

A 21H à la salle des fêtes, les vendredis :

- > 13 janvier 2023
- > 3 et 24 février 2023
- > 17 mars 2023
- > 7 et 28 avril 2023
- > 19 mai 2023



YOGA A FLEUR D'AME - 28/01/23

Débat Philo et Méditation
16 à 17H à la bibliothèque

Véronique Baudry / 06 86 23 92 74
ou veroniquebaudry@free.fr

Le Maire Philippe Camon-Golya, le conseil municipal et le personnel communal
vous souhaitent de très belles fêtes de fin d'année !

Nous vous retrouvons très vite, dès le 20 janvier 2023, à 19H à la salle des fêtes,
à l'occasion des vœux du maire !



Votre mairie

est ouverte au public le

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 18h
Tél. : 05 56 65 40 09
Mail : auros@wanadoo.fr

Retrouvez nous sur

sur

www.auros.fr

et sur

facebook

A propos de votre bulletin municipal ...

Directeur de publication : P. Camon-Golya
Mise en page : I. Sabidussi
Rédaction : Commission Communication
Photos : Commission
Distribution : Mairie